

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Net work (PTN), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA).

Pointe-Noire, le 04 Juillet 2008

Communiqué de presse

N° RPDH/BE/05/08

Sur fond de violation constitutionnelle

Elections locales et municipales 2008 : Un processus non consensuel et inéquitable ! Le dimanche 29 juin 2008, a eu lieu en République du Congo, le scrutin relatif aux élections locales et municipales. Le processus, bien que déroulé dans un climat pacifique sur toute l'étendue du territoire national, a été marqué cependant par une forte abstention et a connu des dysfonctionnements majeurs.

La RPDH a constaté que le taux de participation des électeurs a été très faible et nettement en deçà des 20% par rapport aux 2.276.000 inscrits (1) au scrutin. Cette situation s'explique, entre autres, par: **le manque d'information sur le rôle dévolu au conseil municipal; la méfiance des électeurs quant à la garantie d'un scrutin équitable et juste, désabusés par des processus électoraux dont les résultats sont connus d'avance; le manque de distribution à temps des cartes d'électeurs (2) par les différents responsables des comités de quartier...** Au-delà de la très faible affluence des votants, on également a pu noter : la tenue de listes électorales incomplètes, des défaillances notoires dans l'affectation du matériel électoral aux différents bureaux de vote d'arrondissements (3-4), l'insuffisance, voire l'inexistence des bulletins de certains candidats, la détention par certains électeurs de plusieurs cartes portant chacune des numéros différents, des erreurs sur les identités des électeurs, des inscriptions multiples dans plusieurs bureaux de vote rappelant un mauvais recensement, ou a tout le moins une révision des listes mal organisées (5) etc....

La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) s'indigne devant l'obstination du gouvernement à vouloir toujours faire cavalier seul dans l'organisation des scrutins électoraux en République du Congo. Elle déplore le fait que la Commission Nationale d'Organisation des Elections en sigle CONEL, n'ait pas associé les différents acteurs concernés dans la préparation dudit processus. Il va de soi que les déficits observés sur le terrain, une nouvelle fois (5), relèvent de l'incapacité du gouvernement à organiser des consultations populaires dignes et fiables, transparentes et justes.

La RPDH estime incontournable l'urgence d'une amélioration fondamentale du processus en rapport avec les échéances électorales futures, et particulièrement l'élection présidentielle de 2009. Elle exhorte le gouvernement à prendre dès à présent toutes les dispositions qui s'imposent en vue d'une élection présidentielle juste, équitable et transparente, ce dans le souci de garantir la paix pour laquelle un travail important reste encore à faire. La RPDH en appelle au respect strict des instruments juridiques internationaux en matière d'organisation d'élections libres, pacifiques et transparentes. *« Il est déplorable et préoccupant que les résultats de tel type d'activité républicaine, véritable*

gouffre a sous, ne débouchent pas sur une légitimité populaire effective » a dit Christian Mounzeo, Président de la RPDH.

Pointe-Noire, le 04 Juillet 2008

Contacts : Tel : 242 595 52 46, 242 550 45 20 E-mail : rp.dh@laposte.net,

Notes :

(1) Une abstention importante a été relevée. Pour exemple, dans les bureaux de vote n° 653 du 3e Arrondissement Potopoto de Brazzaville et n° 6 de l'Arrondissement 3 Tié-tié de Pointe-Noire, sur 753 inscrits pour le premier, aucun votant ne s'était présenté jusque dans le milieu de l'après-midi, et, sur 1000 inscrits pour le deuxième, seuls 15 électeurs avaient, jusqu'en fin d'après midi, accompli leur devoir, selon la télévision officielle au cours du journal de 20h, le 29 juin 2008; La circonscription de Foucks du 3e Arrondissement Tié-tié a connu la même fortune : sur 6011 inscrits, environ 55 auraient accompli leur devoir. Avec la timide participation associée à l'abstention, le chiffre de 100 enveloppes par urne n'a pu être totalisé.

(2) Les listes électorales, capitalisées à partir des matrices de 2007, ont été envoyées sous formes de registres, selon les explications sur les médias du Maire de l'Arrondissement 1 LUMUMBA. Les citoyens ne figurant pas sur les listes, faute de n'avoir pas été enrôlés à temps, n'ont pu avoir accès au vote. C'est le cas de deux responsables, têtes de listes d'un parti prenant part au scrutin pour le compte de la majorité présidentielle, qui n'ont pu accomplir leur devoir, leurs noms ne figurant pas sur les listes électorales, et n'ayant pas reçu leurs cartes d'électeurs respectives.

(3) Les cartes d'électeurs n'ont pas été distribuées à toute la population, ainsi certains citoyens soucieux d'accomplir leur devoir civique mais n'étant nullement dotés de cartes d'électeurs, ont dû voter à l'aide de leurs permis de conduire, passeport, carte nationale d'identité pour les uns, et acte de naissance pour les autres;

(4) Dans plusieurs circonscriptions, le matériel électoral est arrivé tardivement, retardant considérablement le démarrage du vote. Des personnes se sont vues attribuées des noms écrits différemment voire déformés, les ages incorrectement repris, par exemple au CQ 317 Mpaka a Pointe-Noire. Toujours dans ce CQ, notamment le centre implanté à l'école primaire Jean Denis Tchimbakala, l'on a noté des inscriptions des mêmes électeurs dans plusieurs bureaux avec la possibilité de vote multiple

(5) Les élections législatives, organisées le 24 juin 2007 par la même structure, l'ont été de manière catastrophique, donnant lieu à un scrutin à tout point de vue illégal, contesté et contestable